



Compte rendu des élus BIATOSS UNSA

CA UL 13/07/2012

Préambule des BIATOSS de l'UNSA

Ce conseil a traité essentiellement de points techniques : commission patrimoine immobilier, section disciplinaire, comité électoral consultatif, etc. Aucun candidat pour les collèges A et B dans le comité électoral consultatif : un appel à la communauté sera relancé à la rentrée.

Une liste non modérée intitulée « expression libre » sera mise à la disposition de la communauté. Cette liste répond aux demandes des représentants des personnels dont l'UNSA.

Pour les points liés à la formation et à la vie étudiante, les élus BIATOSS UNSA ont suivi les avis des conseils de la formation et de la vie universitaire.

Pour les fins de concessions de logement, les élus BIATOSS UNSA ont suivi les avis donnés en CT.

A notre demande, la problématique liée aux frais induits par les déplacements dans une même ville (automobile, transports en commun), et par le parking sera soumise au CHSCT et remontra au CT. L'agent comptable de l'UL nous a confirmé que le CA peut délibérer sur la prise en charge des frais de déplacement au sein de la même agglomération.

De même, nous avons demandé à ce que les droits complémentaires demandés aux étudiants (Ecoles d'Ingénieurs, IUT) soient détaillés et clarifiés pour la rentrée tant pour les étudiants concernés que pour les administrateurs.

Les mentions NDR au cours du texte désignent les Notes Des Rédacteurs.

Informations du Président

Le calendrier prévisionnel des Conseils Centraux pour la rentrée prochaine a été fourni aux administrateurs.

Antoine HENROT remplace le Président démissionnaire du CA dans le collège A.

François CHARROY nommé professeur à la rentrée sera remplacé par Stéphane LEYMARIE dans le Collège B.

Le CA du PRES UL aura lieu le lundi 16/7 pour traiter de la clôture des comptes financiers. Un débat sur l'évolution du PRES sera ouvert au prochain CA de l'UL : périmètre lorrain à définir pour avoir des interactions avec l'ensemble des acteurs du supérieur en Lorraine hors UL, que ce soient les établissements avec personnalité morale (ENIM, ICN, etc.), ou les membres associés (Supelec, ENSAM, ENGREF, etc.).

Le PRES continue-t-il sans mission particulière ? En tout cas, cette question doit être débattue au CA de l'UL, pas uniquement du PRES. Le Ministère souhaiterait que le PRES subsiste, car il est plus facile de le transformer que d'en recréer un nouveau le cas échéant. Le PRES lorrain est un EPCS, et comme les PRES peuvent avoir différentes formes juridiques, rien ne dit qu'en fonction de l'objectif, cette forme soit la plus adaptée.

L'IUFM de Metz n'existe pas, c'est l'IUFM de Lorraine qui a été rattaché à l'UHP pour le compte de toutes les Universités jusqu'à fin 2011. Les évolutions de l'IUFM ne sont pas dues aux Universités, mais à la réglementation nationale. Du fait de la réforme, les effectifs ont été divisés par deux (de 2000 à 1000 étudiants).



Sur le site de Metz, l'IUFM avait jusque là deux implantations physiques, dont une à Paixhans. En concertation avec le directeur de l'IUFM, il a été décidé que tout serait ramené sur Montigny. D'où des réaffectations de personnel du site de Paixhans. Des personnes ont donc pu « perdre » en responsabilité ou voir leurs fonctions changer. Par ailleurs, des ouvertures de postes ont pu être faites dans d'autres composantes de l'Université. Des personnes avaient aussi des logements de fonction. Un accompagnement personnalisé a été réalisé avec eux.

Un séminaire de l'équipe politique aura lieu la semaine prochaine pour caler son fonctionnement. Puis à la rentrée, un séminaire sera organisé avec les directeurs de Pôles et de Collégiums.

Un représentant du Collège B demande si le président démissionnaire a encore une voix au CA ? Réponse positive du Président.

Membres présents : 19 présents + 5 procurations. H. Coudane a donné une procuration par mail à P.Gérard pour le début du CA, mais sans la pièce jointe signée. La procuration n'est donc pas valide.

2. CR du CA du 8/6

BIATOSS de l'UNSA : trois corrections à effectuer sur nos propos.

Vote : Unanimité - 1 abstention

1^{er} VP : Vie Institutionnelle

Les CA auront désormais lieu le mardi.

3. Mise en place de la Commission du Patrimoine Immobilier

Deux votes :

1. validation de la constitution de la commission et de ses missions. Les élus BIATOSS demandent s'il est possible d'ouvrir cette commission aux élus des Conseils Centraux ?

Le DGS rappelle que « le CA crée en son sein des commissions ». Cette demande n'est donc pas recevable.

BIATOSS de l'UNSA : nous sommes 4 élus BIATOSS au CA. Il sera difficile d'être présents dans toutes ces commissions.

Le président et le 1^{er} VP rappellent l'esprit de cette commission qui fera un travail préparatoire pour le CA. Il est donc important que les élus CA y participent. En revanche, ils sont bien conscients de la charge supplémentaire et confirment à ce propos la nécessité de mettre en place le statut de l' élu.

Un représentant du Collège B demande si le respect de l'environnement peut être ajouté dans les missions de la Commission ?

Le VP Patrimoine Immobilier répond que c'est possible, mais que la mission est implicite.

Le Président signale que c'est une bonne idée de l'afficher.

Vote composition : oui, unanimité.

Appel à candidature : Béatrice VAILLANT (BIATOSS), Philippe GERARD (BIATOSS, suppléant), Christophe BENZITOUN et Francine PAULUS (B), Jérôme DINET et Catherine HUMEAU-VIROT (B, suppléant), Antoine HENROT et Anne Elisabeth SPICA (A), Arthur BRAUN (usagers) et Pierre Olivier BRICE (usagers, suppléant). Manquent 2 suppléants en A.

Vote sur les candidats : unanimité.

Cette commission se réunira en amont des CA.

4. membres de la section disciplinaire des Enseignants Chercheurs

Collège A : 6 candidats, donc tous les élus CA sont membres. Tirage au sort pour leur ordre : Henri COUDANE, Stéphane PIERRE-CAPS, Antoine HENROT, Pierre Yves MARIE, Anne Elisabeth SPICA, Jean Louis MOREL

Collège B : 4 candidats : Christophe BENZITOUN, François CHARROY (sera remplacé par Stéphane LEYMARIE), Catherine HUMEAU VIROT, Martial DELIGNON. Vote sur collège B à l'unanimité.

Autres enseignants chercheurs : aucun candidat hors CA (ce collège, qui correspond aux PRAG, PRCE, etc.) n'est pas représenté au CA et dispose de 3 sièges. Un appel à candidature a été diffusé et 2 candidats ont été proposés : M. WEBER, PRAG en anglais, et A. NEGESQUE. Vote pour, unanimité.

5. Comité Electoral Consultatif pour les Collèges A et B : aucun retour pour le nouvel appel à candidature (cf. CR du CA du 29/06/2012). Il faudra revenir dessus à la rentrée.

6. Information sur une liste de diffusion non modérée

Le VP CA indique que les listes d'inscrits seront extraites d'HARPEGE. Il y aura deux listes :

- une liste institutionnelle (personnels@univ-lorraine.fr) modérée, dont la vocation est de transmettre les informations administratives officielles,
- une liste non modérée (expression-libre@univ-lorraine.fr – à vérifier) sur laquelle les membres de la communauté pourront s'exprimer librement. Les personnels auront la possibilité de se désabonner, mais dans ce cas les désabonnés ne pourront plus intervenir sur la liste.

Situation des achats publics et passage de marchés. Un calendrier prévisionnel est fourni aux administrateurs donnant les grands marchés et les dates d'échéances prévues pour le passage des marchés correspondants.

Directeur Général des Services (DGS) : la situation est complexe, car avec la fusion l'UL dépasse le seuil des marchés dans quasiment tous les domaines. De plus, 4 marchés existaient auparavant, un seul marché doit demeurer après, il faut donc rationaliser. Pour le moment l'UGAP nous dispense de passer par les marchés. La liste fournie au CA est la liste des marchés déclarée prioritaire. Il reste des domaines à étudier (restauration par exemple). Un tableau sur l'évolution de la situation sera présenté au prochain CA.

7. Vente de biens matériels non inventoriés via Agorastore

NDR : Agorastore permet aux organismes publics et aux entreprises d'organiser leurs ventes aux enchères en ligne.

Vote pour à l'unanimité.

BIATOSS de l'UNSA : ce matériel a-t-il été proposé à l'ensemble de la communauté avant ?

DGS : la nature du matériel (mobilier) a conduit la direction à s'adresser à l'extérieur (grosses armoires bois/métal d'archivage etc.)

8. location d'emplacements de parking

Les **BIATOSS de l'UNSA** et un représentant du collège B posent la question sur le remboursement des frais de déplacement à l'intérieur des agglomérations : transports en commun, stationnement, etc.

L'Agent Comptable précise que pour ce qui est du remboursement d'un déplacement dans la même ville, un décret de 2006 indique que c'est impossible, mais il ajoute que le CA peut y déroger.



VP CA : ce sera un point de réflexion.

Les **BIATOSS de l'UNSA** demandent à ce que le CT soit saisi de ce point.

Le Président acquiesce, mais indique que c'est au CHSCT de s'emparer de la question.

Vote : oui, unanimité.

9. Location des salles FST vandoeuvre

Les **BIATOSS de l'UNSA** demandent si ce tarif de location est pour les extérieurs à l'UL. Le VP CA confirme.

Un représentant du Collège B signale que les tarifs de location interne ne sont pas homogènes

Le VP CA répond qu'il faudra définir une politique globale quand une composante loue des locaux d'une autre composante.

Le Président ajoute qu'il n'y a pas de location entre nous, par contre il faut mener une réflexion sur les coûts afférents, par exemple pour les fluides, et pour des personnels requis hors de leurs horaires de travail.

Vote : unanimité pour

10. Catalogue de prix CETELOR/P2ICM

NDR : CETELOR = Centre d'Essais TExtile LORrain ; P2ICM : Pôle Innovation Instrumentation Contrôle et Mesures

Vote unanime pour.

Ressources Humaines

11. Transfert d'emploi

Le VP CA signale un échange de services entre deux établissements (postes de philosophes) entre l'Université de Tours et l'Université Nancy 2 l'an dernier via une convention. Maintenant il faudrait finaliser pour échanger les postes et les individus.

Le Président précise que la mobilité des Enseignants Chercheurs entre établissements est très difficile. Le plus souvent il s'agit de repasser un concours. Le cas ici est rarement aussi favorable. Il fera remonter ce problème en CPU.

Un représentant du Collège B souhaite savoir si les deux personnes échangées sont au même niveau de salaire

Le VP CA indique que c'est bien le cas.

Vote : unanimité pour.

NDR : Le Collégium concerné semble ne pas avoir été saisi de ce transfert.

Etudes et Insertion Professionnelle

Les points suivant ont été introduits par le VP du Conseil de la Formation

12. Calendrier universitaire (compléments à celui du 29/06/12)

Vote unanime pour du CF.

Vote CA : unanimité pour.

Le Président signale que les points 13 à 19 ne nécessitent pas de discussion particulière car le vote du CF était positif. Il s'agit d'un renouvellement de diplômes universitaires habituel dans le flux normal de l'Université. Ils concernent ici essentiellement les professions de santé.

Le VP CF signale que pour les Diplômes d'Université (DU), le vote favorable du CF était à l'unanimité sous réserve d'autofinancement des DU correspondants.

Un représentant du Collège B signale que sur le point 16, les droits d'inscription sont élevés. Il faudrait avoir une harmonisation.

Le Président pense lui qu'il ne faut peut-être pas une harmonisation, mais aimerait que pour chaque DU, un préambule indique le tarif et le modèle économique sous-jacent.

Un représentant du Collège A signale que si on veut un autofinancement des diplômes, il faut tenir compte, pour certains diplômes nécessitant des déplacements, des hébergements, etc. que ceux-ci sont pris en charge. Ceci explique le tarif.

Le VP CA précise qu'il faudra réfléchir au tarif des inscriptions, mais en coût environné (tenant compte de tous les frais induits pour l'université) plutôt que seulement en termes de coûts d'heures TD, etc.

Points 13 à 19 : Vote du CA moyennant les remarques du CF (pas d'abondement sur le budget état de l'UL aux DU) : unanimité moins 2 absents.

20. Master STAPS parcours SPAE (Sport Performance et Adaptation à l'Exercice)

Le VP CF explique un vote négatif du CF après un long débat. Ce parcours a été habilité avec une note C au niveau national. Cette proposition n'est pas vraiment un parcours car il comprend 400 h : c'est plutôt une spécialité. Si on autorise ce type de dérive, des spécialités non validées pourraient nous être proposées comme parcours.

Une représentante du Collège B intervient en tant que membre du Collégium santé, interpellée sur ce point. Elle n'avait pas l'impression que c'était problématique et ne pense pas qu'il y ait forcément des coûts induits.

Un représentant du Collège A a également été saisi par les collègues sur ces questions. Le couperet est un peu dur pour lui, et le projet mérite des aménagements et des modifications, mais c'est un enjeu très fort, et il serait dommage de reporter l'initiative à 2017. Il y a moyen ici de relancer l'activité de recherche de STAPS. C'est important pour l'Université.

Le Président est sensible à ces propos mais ce parcours a été fait hors du cadre initial de la mention STAPS. De plus l'IRR (Institut partenaire) a fait part de ses préoccupations par rapport à la maquette proposée. Le projet ne sera pas renvoyé à 2017, il pourra être intégré dans la maquette à définir en 2013. Une Equipe d'Accueil (NDR : groupe de recherche universitaire non soutenu par le CNRS) va être créée au 01/01/2013, l'offre de formation de ce master doit être mieux intégrée dedans. Mais un vote négatif du CA n'est pas une absence de soutien aux collègues.

Le VP CF ajoute que sur STAPS, il y a actuellement un vrai travail de fond et il doit être poursuivi.

Un représentant des BIATOSS demande le positionnement du Collégium sur ce diplôme ?

La représentante du Collège B membre du Collégium Santé indique que dans l'urgence, le diplôme n'est pas passé par le Collégium mais est remonté directement en Central. Ce parcours est un plus (il intègre des enseignements de Metz et de Nancy). Elle ne voit pas les éléments bloquants. Ceci permet aux étudiants de s'inscrire car pour le moment il n'y a rien.

Un représentant du Collège B demande l'avis détaillé du CF.

Le VP CA précise : 19 contre, 8 abstentions, 4 pour.

Le représentant du Collège B conclut qu'en fait, on accepte ce qui est autofinancé, pas ce qui ne l'est pas.

Le Président dément. C'est une demande qui a émergé récemment, on souhaite avoir sur le sport une filière enseignement et une filière recherche. L'IRR (Institut Régional de Médecine Physique et de Réadaptation) qui doit être un soutien recherche ne soutient pas et considère que sa mention dans le projet est abusive (avis transmis après CF).

Un représentant du Collège A ajoute que si on met le couperet maintenant, il ne se passera rien en matière de STAPS à Nancy.

Le Président précise que ce n'est pas sa politique de partir sur des pseudos-discussions pour fonder une offre de formation.

La représentante du Collège B membre du Collégium Santé précise que les porteurs de projet n'ont pas pu s'exprimer.

Le Président annonce que c'est au CF que la discussion doit se passer. On peut la reprendre au CA et supprimer les conseils Centraux. Le VP CF a rencontré les porteurs, a bien expliqué qu'il ne s'agit pas de casser l'élan. Si le master STAPS n'est pas habilité par le Ministère et que nous acceptons la formation, que ferons-nous des étudiants inscrits en M1 ? Si le master était noté A, il n'y aurait pas de risque d'invalidation. Nous avons une responsabilité par rapport aux diplômés proposés et aux étudiants.

Un représentant des personnalités extérieures souhaiterait savoir si ces objections sont dures et définitives, et si on peut repousser le vote.

Le Président répond qu'on devait créer un bout de la formation cette année par anticipation, l'ensemble devant être mis en place en 2013. Si on vote contre aujourd'hui, il n'y aura pas d'ouverture en septembre 2012, on retravaillera le dossier pour 2013.

Un représentant du Collège B dit que si les porteurs ont discuté avec le VP CF, pourquoi n'ont-ils pas décidé de ne pas déposer leur dossier ?

Le Président répond que la finalité d'une spécialité STAPS en recherche dans l'UL est soutenue par l'Etablissement.

Un représentant du collège A membre du Collégium Santé signale que pour lui, l'IRR n'a rien compris à l'offre de formation de ce master. Le directeur de l'IRR s'est ému du méli-mélo lié au dossier. Ce dernier est extrêmement important. L'IRR n'est pas le seul acteur dans cette offre. Il ne faut pas mettre un tel dossier aux oubliettes, même de façon transitoire. Ce serait dommage que la Lorraine se prive d'une telle offre de formation.

Le Président, en conclusion, note que ce qui ressort est : des collègues du CA et du CF sont pour que cette offre soit au final dans l'offre de formation de l'UL. Les avis divergent quant au lancement de ce parcours dès 2012. Sa proposition : voter un avis tel que celui du CF, c'est-à-dire défavorable à l'ouverture en septembre 2012, mais assorti des remarques favorables sur le projet pour 2013.

Un représentant du collège A ajoute qu'on pourrait le lancer dès 2012 à titre expérimental.

Le Président répète qu'on pourrait avoir des pilotes, mais qui puissent garantir aux étudiants de faire la 2^{ème} année. Les spécificités du M2 sont très orientées recherche, on va donc proposer des pis-aller aux étudiants l'an prochain si l'année n'ouvre pas.

Vote du CA défavorable pour l'ouverture en 2012 : 5 contre, 2 abstentions, 18 pour.

Vote de principe favorable sur une ouverture en septembre 2013 : oui à l'unanimité.

21. Préparation à l'agrégation S2I (Sciences Industrielles de l'Ingénieur)

Avis favorable du CF : oui à l'unanimité.

Vote du CA : oui à l'unanimité.

22. Parcours anglais-polonais du master LEA (Langues Etrangères Appliquées)

NDR : nous ne savons pas si le Collégium a été saisi sur cette question.

Avis du CF favorable (11 pour, 11 abstentions, 6 contre). Le parcours en question est dans une spécialité notée C, mais peut être intégré dans une autre spécialité. Donc pas de risques pour les étudiants.

Une représentante du Collège B demande la raison des 11 abstentions au CF.

Le VP CF répond que le débat précédent sur STAPS a pu influencer la discussion.

Le Président signale que cette fois le risque pour les étudiants est limité dans ce cadre, car il s'agit simplement de 60h dans une spécialité, donc 1/5 des heures de cours. Les étudiants auront des possibilités de trouver un autre parcours dans la même spécialité, donc auront le même master.

Un représentant du Collège BIATOSS s'interroge sur le seuil d'étudiants pour ouvrir le parcours.

Le Président reconnaît qu'il faut réfléchir à la question, mais il faut faire attention à ne pas mettre des niveaux identiques, et plutôt réfléchir à ce que signifie la formation dans le cadre de l'UL.

Vote favorable : 5 abstentions (dont **BIATOSS de l'UNSA**), les autres pour.

23. modification de maquettes pédagogiques.

Le VP CF fait état d'une cinquantaine de demandes de modifications. Le CF a décidé :

- si les modifications concernent la licence : renvoi au conseil de perfectionnement
- si les modifications sont réglementaires = avis favorable
- si les modifications concernent la mise en œuvre : renvoi au composantes car c'est de leur responsabilité
- si les modifications sont lourdes : avis défavorable (on ne modifie pas lourdement les formations lors de la dernière année de contractualisation).

Vote conforme à celui du CF : oui à l'unanimité.

24. Habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de Telecom Nancy

Avis conforme au CF : unanimité - 2 abstentions.

24b : Ouverture en septembre 2012 d'un groupe de la licence professionnelle commerce Gestion de la Relation Client E-Commerce à l'IUT de Metz

Un représentant du collège B fait remarquer que lors du dernier CA, l'ouverture d'un DUT a été refusée sur le prétexte que le coût était trop important. Ici on fait le contraire.

Le VP CF signale qu'ici c'est la mise en œuvre en apprentissage d'un diplôme de l'Université de Caen. L'impact financier est faible pour l'UL car c'est le CFA et l'Université de Caen qui prennent en charge.

Le Président indique que l'UL rend ici une prestation de service pour un autre opérateur. Le surcoût correspond seulement aux heures complémentaires des enseignants.

Avis conforme au CF : unanimité - 2 abstentions.

25. Droits de formation des DU et tarification des diplômes préparés en Formation Continue

Droits de formation des DU : avis favorable du CF.

Tarif formation continue : avis favorable du CF.



Frais spécifiques pour l'IUT Nancy-Brabois: avis favorable du CF sous réserve de disponibilité en ligne des photocopiés.

Autres frais de l'UFR STAPS : le CA ne se prononce pas car il n'a pas reçu les documents.

Frais spécifiques dans les Collégiums DEG et Interface et tarification des diplômes ou prépas universitaires : avis du CF favorable unanime.

Le CA se prononce à l'unanimité - 2 abstentions pour sur l'ensemble ces points.

Les **BIATOSS de l'UNSA** font remarquer qu'à la lecture de la circulaire ministérielle sur les droits d'inscription 2012/2013 il est précisé qu'un certain nombre de frais sont illégaux et ne peuvent pas être imputés aux étudiants. En ce qui concerne les droits complémentaires des Ecoles d'Ingénieurs validés par le dernier conseil, ils demandent à ce que ces droits soient détaillés et clarifiés pour la rentrée tant pour les étudiants concernés que pour les administrateurs.

Le Président est d'accord sur le principe et pose la question de la mise en œuvre. Le VP CF fera une demande dans ce sens aux Ecoles.

Le Président et le VP CA demandent à ce que cela soit cadré avec la législation, même si les frais sont facultatifs. Une réflexion est à avoir.

Vie Universitaire

26. Emplois étudiants

Le Président indique qu'une discussion a eu lieu en CVU sur le sujet. L'emploi étudiant est très cadré par le décret 2007-1715. Le CVU a validé la proposition de rémunération au niveau du SMIC quelle que soit l'activité. Pour la suite, une réflexion doit être engagée sur une typologie plus précise.

Vote : oui unanimité.

Patrimoine Immobilier

27. Reversements à la fondation ENSIC

Vote unanime pour.

28/29. fin de concession de logements

L'avis du CT est unanime pour.

Un représentant du Collège B souhaite savoir si des loyers étaient payés par les personnes concernées.

Le DGS répond que non, la concession avait lieu dans le cadre d'une nécessité absolue de service. La décision est purement formelle et réglementaire. Les locaux doivent être rendus au Conseil Général 57 livres de tous droits. Pour les deux personnes, l'UL a pris en charge et il n'y a pas de surcoût pour eux.

Vote : pour unanime.

31. Echange de parcelles entre l'ENSAIA et l'ENGREF

Vote oui unanime.

32. Travaux sur le site du Saulcy

Le projet METTIS supprime des places de parking, et Metz Métropole prend à sa charge la création de places équivalentes.



Vote oui unanime.

33. Rétrocession de voiries sur le site de la FST Vandoeuvre

Deux chaussées sont entretenues par la CUGN mais situées sur des terrains de l'Etat. La rétrocession est proposée à la CUGN.

Vote oui unanime.

Un représentant du Collège A demande qui est responsable de l'entretien du souterrain situé entre Brabois et la Faculté de Médecine ? Le directeur du Patrimoine Immobilier répondra.

Subventions et cotisations

Le Président signale que du fait de sa délégation, ces points ne seront plus à l'ordre du jour des prochains conseils.

33. 35. 36. : vote oui unanime.

34. vote unanime - 2 contres.

Conventions

Le Président précise qu'il s'agit de régularisations de conventions qui auraient dû être signées entre le 1^{er} janvier et aujourd'hui. Des réserves ont été émises sur certaines conventions par le CF quant à leur durée. Les conventions 51 et 52 devraient être limitées à l'année universitaire 2012-2013.

Un représentant du Collège B note que la convention UL/INRIA engage l'UL a un niveau financier très élevé. Le Président signale que l'UL alimente en fluides l'INRIA, qu'elle paie des frais d'infrastructure du LORIA qui se trouve dans l'INRIA, etc.

Le même représentant demande si ces délégations à haut niveau financier d'engagement font parties de celles dont la signature est déléguée au Président. Ce dernier confirme.

Les conventions 37 à 50 (sauf 40) sont votées à l'unanimité par le CA. La convention avec l'ANDRA est votée à l'unanimité - 2 voix contre.

Pour les conventions avec classes préparatoires (51 et 52), le Président propose de suivre l'avis du CF : limitation à 1 an (convention pour 2011-2012 passée et 2012-2013) : vote unanime favorable du CA.

Une Convention avec la CUGN dans le cadre de l'opération Campus Lorrain a été signée par le Président. Elle fait l'objet d'une information.

Un représentant du collège B demande quelle contrepartie on trouve du côté de l'UL (sur le plan politique). Le Président répond qu'il n'y en a pas.

Questions diverses

Motion proposée par les Obstinés contre le démantèlement de l'IUFM de Metz

Le Président répète ce qu'il a évoqué en introduction. Il n'y a pas d'IUFM de Metz, et la motion ne tient pas.

Le représentant des Obstinés propose de dire fermeture et pas démantèlement.

Le Président se demande si on doit proposer une motion à chaque fois que l'UL ferme un bâtiment. Il ajoute, à la remarque du représentant des Obstinés que le cas est particulier car



acté par l'administration provisoire, que le CA provisoire avait autant de validité que le CA de l'UL.

Après un certain nombre d'échanges, le Président propose d'inviter le Directeur de l'IUFM à venir présenter le dossier lors d'un prochain CA.

A une question sur la prise en compte des avis du CA provisoire sur la promotion des Enseignants Chercheurs, Le Président indique que ces avis ont été pris en compte comme d'autres éléments. Ils avaient suscité un certain émoi, les administrateurs en étaient conscients.

Campagne de Docteur Honoris Causa

Le Président apporte une précision sur la campagne précédente de Docteurs Honoris Causa. Un candidat proposé par la Faculté de Médecine n'a pas été retenu. Il y a besoin réglementairement de l'avis de la composante. Le CA provisoire a repris les classements de Médecine.

Un représentant du collège A indique que pour lui, les conclusions de la Faculté de Médecine n'étaient pas assorties d'un avis suffisant. Il y avait eu vote et un dossier a finalement été rejeté.

Le Président conclut qu'il faudrait peut être que le CA donne son avis sur ce qu'on attend d'un docteur Honoris Causa (excellence scientifique, relations de qualité entre leur institution et la nôtre, visibilité, etc.).

Régime de gestion des enseignants de langues

Le VP CA indique qu'une harmonisation est nécessaire pour ces personnels.

Un représentant du Collège B demande pourquoi c'est différent pour le FLE. Que toucheront les collègues pour 384h ?

Le VP CA précise que pour le moment, il n'est pas question ici de 384h. Les enseignants ont un contrat pour un service prévisionnel précis et un paiement mensualisé.

Accueil des étudiants étrangers avec les mouvements de personnel

Le Président annonce que le service idoine sera localisé sur la plateforme Libération. Le nombre de personnels reste inchangé et la qualité devrait être la même voire améliorée (on peut imaginer une diminution des délais).

Le DGS remarque qu'un certain nombre de procédures ont pu /pourront être optimisées, ce qui effectivement devrait améliorer la qualité d'accueil au guichet unique.

Les **BIATOSS de l'UNSA** précisent que le prochain CA devrait traiter de la DBM. Or les conseils de composantes disposant d'un BPI (Budget Propre Intégré) devraient pouvoir se prononcer avant la présentation de la DBM au CA. Le planning prévisionnel ne le prévoit pas.

La VP Moyens Humains et Financiers signale que les Ecoles, bien que disposant d'un BPI, ne font pas passer les DBM devant leurs Conseils. Mais à la demande des composantes, le calendrier (03/10) permettra si besoin ce passage.

Fin du CA : 13h15.

Vos élus BIATOSS UNSA au CA :

- Béatrice VAILLANT
- Bernard DUSSOUBS